

#1

ENSEMBLE CONSTRUISONS
votre projet de retour à l'emploi



MON GUIDE

RSA



Revenu de
Solidarité
Active

- L A
D R O
M E -

LE DÉPARTEMENT


pôle emploi

 santé
famille
retraite
services
L'essentiel & plus encore


ALLOCATIONS
FAMILIALES
Caf
de la Drôme



LE RSA, C'EST QUOI ?



C'EST



Une aide financière
ponctuelle

Un accompagnement
personnalisé

Des droits

Des devoirs

BON À SAVOIR



Le RSA est une aide financière ponctuelle destinée aux personnes n'ayant pas ou peu de ressources.

Son montant varie en fonction des ressources perçues par l'ensemble du foyer et selon sa composition.

DEMANDER LE RSA

Le dossier est transmis à la **CAF** ou à la **MSA**.

Dossier
RSA

...



OU



L'essentiel & plus encore

ACCOMPAGNER VOTRE DÉMARCHE

Une fois votre dossier déposé et validé, un courrier d'orientation du Département vous indiquera les coordonnées de l'organisme désigné pour vous accompagner.

Prenez contact aux coordonnées indiquées pour fixer un rendez-vous.

À cette occasion **vous rencontrerez la personne qui deviendra votre référent unique** et vous accompagnera tout au long de votre de parcours.



LES MISSIONS DE VOTRE RÉFÉRENT UNIQUE

- > Vous informer sur vos démarches, droits et devoirs
- > Vous aider à construire votre projet et à effectuer vos démarches d'insertion.
- > Suivre l'avancée de votre projet étape par étape
- > Établir avec vous un contrat d'engagements réciproques (CER) ou un projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE)



VOS DÉMARCHES, VOTRE PARCOURS

1

VOUS ACCUEILLIR

**OUVERTURE
DU DROIT
CAF ou MSA**



Transmission
des informations

- L A
D R O
M E -

LE DÉPARTEMENT

**PÔLE
INSERTION**



**COURRIER
D'ORIENTATION**
vers l'organisme
du référent unique

2

VOUS ORIENTER

**VERS UN
ACCOMPAGNEMENT
PROFESSIONNEL**

**VERS UN
ACCOMPAGNEMENT
SOCIO-PROFESSIONNEL**

**VERS UN
ACCOMPAGNEMENT
SOCIAL**

3

VOUS ACCOMPAGNER

**PRISE DE RDV
AVEC VOTRE
RÉFÉRENT UNIQUE
DÉSIGNÉ**



**SIGNATURE
DU CER OU PPAE
AVEC VOTRE
RÉFÉRENT UNIQUE**



VOS DROITS



LE RSA VOUS OUVRE DES DROITS

INSERTION



- ✓ **Accompagnement et soutien** dans votre parcours d'insertion **sociale** et **professionnelle**

➔ *Voir votre référent unique*

FINANCIER



- ✓ **Allocations liées au logement**
➢ CAF / MSA

- ✓ **Tarifications spéciales** pour les charges liées au logement (**électricité, gaz**)
➢ CPAM (ou MSA) et fournisseurs d'énergie

- ✓ **Abonnements à tarifs préférentiels** téléphone

➔ *Voir avec votre opérateur*

SANTÉ



- ✓ **Protection universelle maladie** (Puma) et **Couverture maladie universelle complémentaire** (CMU-C)
➢ CPAM / RSI / MSA

- ✓ **Accompagnement** dans vos démarches santé

➔ *Voir votre référent unique*

TRANSPORTS EN COMMUN



- ✓ **Abonnements à tarifs préférentiels** Transports routiers et ferroviars

➔ *Voir ladrome.fr*



BON À SAVOIR

Attention, ces droits ne sont pas automatiques et sont accordés sous conditions



COORDONNÉES PÔLES INSERTION



VOS DEVOIRS

ÊTRE BÉNÉFICIAIRE DE L'ALLOCATION RSA IMPLIQUE CERTAINS DEVOIRS DE VOTRE PART

VOS RENDEZ-VOUS



- ✓ Prendre rendez-vous avec votre référent unique à réception du courrier du Département
- ✓ Vous présenter aux rendez-vous convenus avec votre référent unique

ÊTRE ACTEUR DE SON AVENIR



- ✓ Établir et respecter les engagements pris dans vos contrats (CER ou PPAE) et vous mobiliser pour faire avancer vos projets

S'ACTUALISER



- ✓ Déclarer tous les 3 mois vos ressources à la CAF ou à la MSA (déclaration trimestrielle de ressources - DTR)
- ✓ Signaler tout changement de situation personnelle ou professionnelle à la CAF ou à la MSA (création d'entreprise, déménagement, modification du nombre de personnes dans votre foyer, évolution de vos ressources, début et fin d'activité professionnelle, séjours à l'étranger etc.)
- ✓ Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi doivent déclarer mensuellement leurs revenus d'activité à Pôle emploi

VALLÉE DE LA DRÔME

Tél. 04 75 76 81 20

GRAND VALENTINOIS

Tél. 04 75 82 43 63

TRICASTIN BARONNIES

Tél. 04 81 58 12 50

DRÔME DES COLLINES ROYANS-VERCORS

Tél. 04 75 70 88 38

MONTÉLIMAR, MARSANNE, DIEULEFIT

Tél. 04 26 79 10 40



CONSEILS

1

SUIVEZ L'AVANCEMENT
de votre dossier

2

SOYEZ VIGILANT
à chaque courrier reçu

3

CONSULTEZ RÉGULIÈREMENT
VOS ESPACES PERSONNELS
SUR INTERNET
(CAF, MSA, Pôle emploi)

SI VOTRE DOSSIER EST BLOQUÉ

1

ASSUREZ-VOUS QUE
VOTRE DOSSIER EST COMPLET
et qu'il ne manque aucune pièce

- > DTR
- > Attestation Pôle emploi de non-droit
- > Droit à la retraite
- > Changement de RIB
- > Ressources liées à une activité indépendante
- > Changement d'adresse non signalé

2

CIBLEZ LE BON INTERLOCUTEUR
pour vous aider à résoudre le
problème selon sa nature
et prenez contact

- > CAF
- > MSA
- > Conseil départemental



INDEX

MOTS CLÉS

Référent unique

Votre correspondant personnel est un professionnel chargé de vous accompagner dans votre parcours d'insertion

Contrat d'engagements réciproques (CER)

Ce document établi avec votre référent unique et validé par le Conseil départemental présente votre projet d'insertion, vos démarches et les étapes pour y parvenir. Il est nécessaire pour le maintien de vos droits RSA et vous engage à respecter vos démarches d'insertion. Attention à la période de validité, il doit être régulièrement renouvelé durant votre parcours.

Projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE)

Document établi avec votre conseiller Pôle emploi. Il indique les caractéristiques de l'emploi que vous recherchez et les actions à suivre pour y parvenir. Lorsque le Département vous a orienté vers Pôle Emploi pour votre accompagnement RSA, le PPAE fait office de CER dans le cadre du RSA.

Déclaration trimestrielle de ressources (DTR)

Document par lequel vous déclarez tous les revenus perçus par votre foyer. À actualiser tous les 3 mois auprès de la CAF ou de la MSA. Il est indispensable pour le calcul de votre droit RSA. Cette déclaration peut être remplie en ligne sur le site de la CAF ou de la MSA ou via un formulaire papier.

GLOSSAIRE

CAF : Caisse d'allocations familiales

CMU-C : Couverture maladie universelle complémentaire

CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie

MSA : Mutualité sociale agricole

RSA : Revenu de solidarité active

RSI : Régime social des indépendants

Puma : Protection universelle maladie



ENSEMBLE CONSTRUISONS votre projet de retour à l'emploi



NOTES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



LE DÉPARTEMENT

